

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
I. UNE OBLIGATION NOUVELLE POSÉE PAR LA LOI RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	3
II. COMMENT INTERPRÉTER CETTE DISPOSITION NOUVELLE ?	4
III. COMPÉTENCE – RESPONSABILITÉ	7
IV. LES MOTIFS DE REFUS D'ATTRIBUTION	9
A – Motifs pouvant justifier de manière certaine un refus d'attribution de logement	9
B – Motifs ne pouvant de manière certaine justifier un refus d'attribution	10
C – Autres motifs	12
V – LE MANAGEMENT ET L'ORGANISATION DE LA RÉPONSE	16
A – Quelles sont les conditions facilitant par le demandeur l'acceptation de la réponse qui lui est faite ?	16
B – L'organisation de la réponse	18
ANNEXES	21